

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2004)
Heft: 181-182

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES



● Les compléments alimentaires ne doivent plus être soumis à autorisation, mais peuvent être fabriqués, importés et distribués librement. C'est le but de l'initiative dite « Sur les vitamines », lancée par ProGesundheitSchweiz, une association alémanique pour la santé. L'Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire s'en distancie.

● Moins de deux semaines après l'échec de la loi sur les stupéfiants, l'initiative populaire pour la dépénalisation de la consommation du cannabis est prête. Le texte a été déposé à la Chancellerie. La récolte des signatures a commencé cet été.

● Interdire l'importation en Suisse de viande casher ou halal violerait le droit international. Jugeant en outre que l'initiative « Oui à la protection des animaux ! » propose des mesures déjà prévues, le

Conseil fédéral a demandé au Parlement de la rejeter sans contre-projet. Déposée en juillet 2003 par la Protection suisse des animaux (PSA) et munie de plus de 117 000 signatures, l'initiative populaire demande le renforcement du droit en faveur des animaux au moyen d'une série de règles détaillées.

● L'UDC a jusqu'au 18 novembre 2005 pour récolter les 100 000 signatures nécessaires à l'aboutissement de son initiative populaire pour le maintien des naturalisations par le peuple. L'initiative « pour des naturalisations démocratiques » a été lancée en réaction à une décision du Tribunal fédéral qui, en juillet 2003, a estimé que les votations organisées sur des naturalisations étaient contraires à la Constitution.

PÉTITIONS

● La Jeunesse socialiste, le Syndicat de la communication et l'Intercomité de défense des bureaux de poste de Lausanne ont lancé une pétition nationale contre la hausse des tarifs de Postfinance. Pour les pétitionnaires, il est inadmissible que les usagers les plus modestes financent la gratuité des services pour les plus riches.

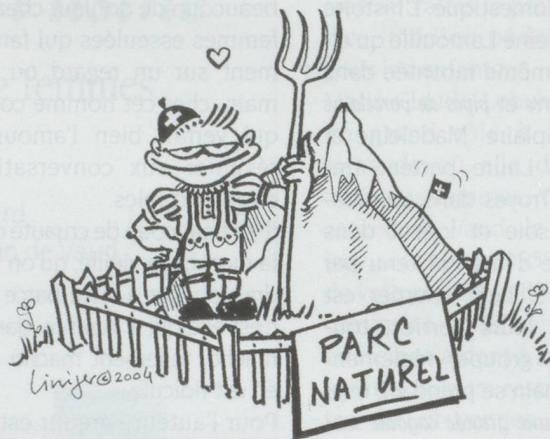


● Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) a déposé une pétition à Berne. Il tente de convaincre le Parlement d'inclure la révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) dans son programme de législation. Le SAB, la Commission internationale pour la protection des Alpes, le Club alpin suisse et les communes membres de l'Alliance des Alpes souhaitent la création de parcs naturels et nationaux, comme le prévoit la révision de la LPN.

Schengen. Aucun des neuf accords bilatéraux II avec l'Union européenne (UE) ne doit être soumis au référendum obligatoire, « car aucun d'entre eux ne prévoit l'adhésion à une organisation de sécurité collective ou à une communauté supranationale », a expliqué Achille Casanova, le porte-parole du gouvernement.

CONSULTATIONS

● Le Conseil fédéral reste décidé à améliorer la législation dans le domaine sensible de la protection des



RÉFÉRENDUMS

● Le peuple aura le dernier mot à propos de la loi sur les cellules souches embryonnaires. Le référendum lancé notamment par les opposants au génie génétique a abouti, recueillant 85 470 signatures valables.

● L'accord de Schengen-Dublin ne sera pas soumis au référendum obligatoire mais fera partie des sept accords bilatéraux II que le Conseil fédéral entend soumettre séparément au référendum facultatif. L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) a déjà annoncé vouloir réunir les 50 000 signatures requises pour que le peuple vote sur l'adhésion au système de

inventions issues de la biotechnologie. Après un premier échec, il a lancé une nouvelle procédure de consultation sur la révision de la loi sur les brevets. Les milieux concernés ont jusqu'au 31 octobre pour se prononcer sur le projet.

● Le Conseil fédéral a mis en consultation le deuxième paquet de mesures pour pallier l'échec de la 2^e révision de la LAMal. Il propose de promouvoir les offres intégrées d'assurance maladie (*managed care*) mais sans obliger les caisses à les proposer et reprend aussi les dispositions non contestées sur le financement dual des hôpitaux et la promotion des médicaments génériques.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Le Tribunal fédéral ne croit pas aux vertus de la thérapie par téléphone. Il l'a dit tout net à une contribuable bernoise qui voulait déduire, comme frais de maladie, plus de 64 000 francs de factures de téléphone. Devenue accro d'un numéro 0901, la patiente avait multiplié les séances de psychothérapie par téléphone. Au bout de quelque temps, sa facture de téléphone avait explosé, atteignant le montant astronomique de 64 053 francs. En remplissant sa déclaration d'impôts, elle avait espéré pouvoir déduire ce montant de son revenu imposable. Mais le fisc bernois ne l'avait pas entendu de cette oreille. En dernier ressort, le TF qualifie d'« inadéquat » le traitement suivi par la recourante et la facture « totalement déraisonnable ».

CONSEIL FÉDÉRAL

● Le choix d'appellations à consonance anglaise pourrait être proscrit à l'avenir pour les offices, services et autres programmes de la Confédération. Le Conseil fédéral s'est en tout cas dit prêt à accepter un postulat de Didier Berberat (PS/NE) en ce sens. Dans son texte soutenu par 81 autres parlementaires, le conseiller national s'inquiète de la multiplication des anglicismes au sein de l'administration fédérale. Ainsi, l'Office fédéral de la police s'est rebaptisé

« Fedpol » et l'Institut des produits thérapeutiques « Swissmedic ». Et le Neuchâtelois de citer d'autres exemples, en espérant que le Conseil fédéral ne se transforme pas bientôt en « Federal Executive Committee ». Le Conseil fédéral devra donc veiller à ce que l'administration fédérale et les entreprises dépendant de la Confédération évitent d'utiliser des mots et des expressions anglais ou américains lorsque leurs équivalents existent en allemand, français ou italien.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La Suisse devrait pouvoir ratifier l'accord en matière d'immigration passé avec le Nigeria. Le Conseil national a donné son aval par 82 voix sans opposition, ni discussion. Le Conseil des États doit encore se prononcer. Ce texte fixe les bases pour la réadmission par le pays africain de ses ressortissants en séjour illégal en Suisse. Signé en janvier dernier, il visait notamment à compléter l'accord de transit signé avec le Sénégal qui a entre temps capoté. Du coup, le Nigeria est le premier pays africain avec lequel la Suisse passe un tel accord en matière d'immigration.

● La Suisse n'enverra pas de soldats à Bagdad pour protéger son ambassade. Selon le Conseil fédéral, une telle mission pourrait être mal interprétée par les Irakiens qui pourraient conclure à l'engagement de troupes suisses dans le pays. La présence de troupes aurait selui lui accru le risque d'attentats contre la représentation suisse.

● Les parlementaires soutiennent la politique chinoise du Conseil fédéral. Le Conseil national a rejeté sans discussion la pétition « en faveur du droit à l'auto-



EXPO'02 : 700 m D'ARCHIVES
BUDGET TOTAL 1,6 MILLIARD!

détermination du peuple tibétain », signée par quelque 20 000 personnes. Elle demandait que le gouvernement dépose un projet de résolution à l'ONU.

FINANCES

● Le Conseil fédéral ne devrait plus pouvoir libérer des crédits urgents de plus de 250 millions de francs sans l'aval du Parlement. Par 126 voix contre 31, le Conseil national a décidé de réaménager la procédure, contre l'avis du gouvernement. Le dossier passe au Conseil des États.

● Tout espoir n'est pas perdu pour Suisse Tourisme d'obtenir une aide de Berne un peu plus généreuse. Estimant que la promotion touristique doit primer sur la rigueur budgétaire, le Conseil des États lui a accordé 230 millions de francs pour 2005-2009, par 18 voix contre 17. La partie n'est toutefois pas encore gagnée, le Conseil national devant se prononcer ultérieurement. Le Conseil fédéral prônait un crédit-cadre de 200 millions de francs seulement, alors que l'organisation faitière de la promotion touristique réclame 277 millions.

● Les liquidateurs d'Expo 02 pensent pouvoir rétrocéder entre 30 et 40 millions de francs à la Confédération. Le déficit final d'Expo 02 devrait représenter au mieux 530, au pire quelque 538 millions de francs, pour un budget total d'1,6 milliard. Il sera à charge de la Confédération qui aura attribué au total 928 millions de francs à l'exposition nationale. Outre les objets vendus au public, des maquettes des arteploges, des navettes Iris et des œuvres d'art de l'exposition qui seront conservées au Musée national de Zurich, il ne restera d'Expo 02... que les archives qui n'occuperont pas moins de 700 m de rayonnage aux Archives fédérales de Berne.

● Après l'or excédentaire, le Conseil national a fait une nouvelle fleur à l'assurance vieillesse en lui assurant la moitié du bénéfice net de la BNS. Au final, les deux solutions choisies par le National (or et bénéfice) devraient permettre d'attribuer à l'AVS 1,583 milliard de plus par an jusqu'en 2013, puis 833 millions de plus. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

● La Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) a dressé un bilan positif des résultats des 19 casinos suisses en activité. L'année



Nouvelles fédérales

▷ dernière, l'ouverture de six nouveaux casinos a permis de dégager un produit brut de jeux de 561 millions de francs. Une véritable manne qui a profité à l'AVS et aux cantons. Le fonds de compensation AVS a ainsi reçu l'an dernier 223,8 millions de francs des jeux de hasard. Quant aux cantons, ils ont engrangé 37 millions de francs.

INTÉRIEUR

● Après le Conseil national, c'est au tour des États de fixer un cadre légal aux tests génétiques. Le projet approuvé fixe des garde-fous dans les domaines de la médecine du travail, de l'assurance et de la responsabilité civile. Les assureurs ont obtenu un accès aux tests, mais pour les gros contrats seulement (lorsque la somme d'assurance dépasse 400 000 francs et la rente invalidité 40 000 francs). La loi stipule que personne ne peut être discriminé en raison de son hérédité. En conséquence, une analyse génétique ne peut être réalisée qu'avec l'accord de la personne concernée. Toute personne aura aussi le droit de refuser de connaître les informations que pourrait livrer une analyse génétique.

● Après le Conseil national en décembre, le Conseil des États a adopté la loi sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Principale innovation par rapport au National : le Conseil fédéral pourra faire inscrire sur le permis de conduire la volonté de donner ses organes en cas de décès. Quelques divergences séparent encore les deux Chambres, mais la législation devrait entrer en vigueur en 2006.

● Par 33 voix contre 5 au Conseil des États et par 112 voix contre 51 au Conseil national, le partenariat enre-

gistré pour couples homosexuels a définitivement passé le cap des débats parlementaires. Le partenariat s'inspire du droit matrimonial, mais reste distinct du mariage et exclut l'adoption ainsi que le recours à la procréation médicalement assistée. L'Union démocratique fédérale (UDF) a promis de lancer un référendum. Selon elle, les homosexuels ne sont plus exclus de la société. Dès lors, un nouvel état civil à leur intention n'a aucune raison d'être.



● La Suisse doit harmoniser son système de formation, améliorer sa compétitivité et faciliter la mobilité. Pour ce faire, la Commission de l'éducation du Conseil national et la Conférence des cantons proposent de modifier la Constitution et de renforcer le rôle de la Confédération. Le réaménagement proposé est en consultation jusqu'au 15 octobre. Le but est de mettre en place un espace éducatif suisse « homogène, d'un haut niveau de qualité et qui couvre l'ensemble du territoire ». Dans la ligne de mire : l'harmonisation de la durée des niveaux d'enseignement, des conditions de passage de l'un à l'autre et de la reconnaissance des diplômes. La Confédération pourrait être appelée à intervenir pour atteindre cette harmonisation.

JUSTICE ET POLICE

● Vingt-sept personnes ayant aidé des fugitifs durant la Seconde Guerre mondiale sont réhabilitées en Suisse. La Commission de réhabilitation de l'Assemblée fédérale a constaté à l'unanimité l'annulation des jugements prononcés à l'époque contre des actes commis dans la plupart des cas pour des motifs humanitaires.

● Par 102 voix contre 92 et deux abstentions, le Conseil

national a une seconde fois refusé d'entamer le débat sur la révision de la loi sur les stupéfiants. Du coup, le projet, pourtant approuvé par le Conseil des États, finit à la corbeille. Cette décision fait que la Suisse ne dépénalisera pas la consommation du cannabis à court et moyen termes.

● Les requérants ne seront pas soumis à des tests de dépistage systématique du sida à leur entrée en Suisse. Les Offices fédéraux de la santé publique et des réfugiés ont finalement décidé de renforcer la prévention et d'examiner la possibilité de proposer des tests volontaires.

● Le Conseil fédéral a donné son feu vert au transfert de 180 millions de francs d'avoirs irakiens saisis en Suisse vers le Fonds de développement pour l'Irak.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

● Quelques mois après l'échec du contre-projet Avanti devant le peuple, la Commission des transports du Conseil national a reconnu à une large majorité la nécessité de légiférer à nouveau. L'idée d'un second tunnel routier au Gothard, point le plus contesté du contre-projet, est abandonnée. En revanche, la commission souhaite donner suite à un texte du groupe démocrate-chrétien qui reprend les grands axes du contre-projet : achever la construction du réseau autoroutier, éliminer les goulets d'étranglement et améliorer l'infrastructure des transports dans les agglomérations. Un fonds spécial alimenté par une partie des revenus de l'impôt sur l'essence et la vignette autoroutière, ainsi que par un premier apport de 1,6 milliard de francs servirait à financer ces mesures. Le peuple suisse, par référendum facultatif, pourrait se prononcer sur la répartition des moyens disponibles.

● Par 134 voix contre 32, le Conseil national a donné définitivement son aval à une rallonge financière de 900 millions de francs pour les Nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA). Cette somme ne suffira pas à payer les travaux initialement prévus. Le Conseil fédéral propose de refaire le point d'ici à trois ans et prévoit ici ou là l'abandon ou l'échelonnement de certains ouvrages. Quant au fonds qui finance les NLFA grâce à la redevance poids lourds et à l'impôt sur les huiles minérales, sa durée de vie sera prolongée.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**